

## MAIRIE DE BOIS JÉROME ST OUEN

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **10 OCTOBRE 2017**

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 05 Octobre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire.**

Etaient présents : Mr IBERT André, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mmes JORRE Béatrice, ROZANSKI Virginie, CHRISTIAENS Catherine, et GIRARD Alexandra et Mrs DAÛY Serge, GUYADER Alain.

Absents excusés : Mrs Dominique BOGAERT, DROUET Daniel, CHOPINET Jean-Noël donne pouvoir à Mr DAÛY Serge, Mme Juliette MASSON-TABOUREL donne pouvoir à Mme ROZANSKI Virginie et Mme LIZESKI Nadège donne pouvoir à Mme JORRE Béatrice, Mme PERRIER Layla.

Absent non excusé : Mr DALIGAULT Cyril

Secrétaire de séance : Monsieur IBERT André

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

#### **DELIBERATION SUITE APPEL D'OFFRES POUR PROJET BOULANGERIE ET VALIDATION DES ENTREPRISES RETENUES POUR LES DIFFERENTS LOTS DE TRAVAUX AINSI QUE LE PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE**

Monsieur le Maire expose ce qui suit au conseil municipal :

L'appel d'offres pour notre projet de boulangerie/local de rangement et parking a été lancé début septembre 2017 et les plis ont été ouverts en commission d'appels d'offres le 29 septembre 2017 en présence de Monsieur Nicolas RENAULT, Architecte.

Les entreprises retenues pour la réalisation des travaux sont les suivantes :

LOT	Dénomination du lot	Entreprise retenue	Montant HT
1	Déposes - Démolitions-doublages-isolation-cloisons chape-étanchéité-carrelage	ABM <u>27620 GASNY</u>	85.035,16 €
2	Terrassement-assainissement-parking	ABM <u>27620 GASNY</u>	95.465,85 €
3	Menuiseries intérieures-menuiseries extérieures	BEAUNE-LAMOURET <u>95420 MAGNY EN VEXIN</u>	22.181,98 €
4	Plomberie	EVM EMIRY <u>27620 GASNY</u>	6.788,36 €
5	Electricité-chauffage-VMC	SECURIVAL-SERELEC	20.530,00 €

<b>TOTAL HT</b>			<b>230.001,35 €</b>
-----------------	--	--	---------------------

Le budget proposé pour le projet est le suivant après rajout des honoraires de l'architecte.

<b>POSTES DE DEPENSES</b>	<b>Montant HT</b>
Travaux boulangerie y compris accessibilité, parking et local de stockage	230.001,35 €
Honoraires d'architecte	19. 618,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>249.619,35 €</b>

Le plan de financement proposé est le suivant:

<b>Financement</b>	<b>Montant HT de la subvention</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)</b>	<b>Taux</b>
Subvention D.E.T.R.	99.847,74 €	07/10/2016		40%
Département	30.000,00 €	31/10/2016	13/03/2017	12.02%
FISAC	37.253,00 €	26/10/2016	11/04/2017	14.93%
EPCI	10.000,00 €	26/09/2016	13/10/2016	4,00%
<b>Sous/Total subventions publiques</b>	<b>177.100,74 €</b>			<b>70,95%</b>
Autofinancement	62.918,61 €			25.20%
Loyers sur 2 ans	9.600,00 €			3.85%
<b>TOTAL</b>	<b>249.619,35 €</b>			<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- Le choix des entreprises retenues.
- Le budget proposé de **249.619,35 € HT**
- Le plan de financement proposé.
- L'engagement des travaux à échéance mai 2018

Autorise Monsieur le maire à déposer le dossier actualisé de demande de financement au titre de la Dotation des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant **HT de 99.847,74 €**

**DELIBERATION SUITE A APPEL D'OFFRES POUR LA CREATION D'UNE BOULANGERIE, D'UN LOCAL DE RANGEMENT, D'UN PARKING, D'UN LOCAL MEDICAL ET D'UN LOGEMENT ET VALIDATION DES ENTREPRISES RETENUES POUR LES DIFFERENTS LOTS DE TRAVAUX.**

Monsieur le Maire expose ce qui suit au conseil municipal :

L'appel d'offres pour notre projet de création d'une boulangerie, d'un local de rangement, d'un parking, d'un local médical et d'un logement a été lancé début septembre 2017 et les plis ont été ouverts en commission d'appels d'offres le 29 septembre 2017 en présence de Monsieur Nicolas RENAULT, Architecte.

Les entreprises retenues pour la réalisation des travaux sont les suivantes :

	Boulangerie		Cabinet Médical		Logement Boulanger	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
ABM	180 501,01 €	216 266,44 €	54 652,58 €	65 434,10 €	58 412,13 €	64 166,46 €
EVM	6 788,36 €	8 146,36 €	7 209,36 €	8 651,23 €	14 005,71 €	15 181,20 €
Beauné Lamouret	22 181,98 €	26 618,38 €	10 548,08 €	12 657,70 €	27 274,83 €	29 689,11 €
Serelec	20 530,00 €	24 636,00 €	13 435,00 €	16 122,00 €	17 135,00 €	18 848,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>230 001,35 €</b>	<b>275 667,18 €</b>	<b>85 845,02 €</b>	<b>102 865,03 €</b>	<b>116 827,67 €</b>	<b>127 885,27 €</b>
<b>TOTAL INTEGRALITE CHANTIER</b>			<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>		
			<b>432 674,04 €</b>	<b>506 417,48 €</b>		

. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Le choix des entreprises retenues.

Le budget proposé de **432.674,04 € HT** pour la phase des travaux

L'engagement des travaux à échéance mai 2018.

**DELIBERATION POUR COMPLETER LA DELIBERATION DU 28/09/2017 CONCERNANT LES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES AVEC EFFET RETROACTIF AU 1<sup>er</sup>/09/2017**

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

**DECIDE**

- Peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire ; tous les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de la commune

- Peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, tous les agents titulaires et non titulaires à temps non complet de la commune

- Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

- Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures.

- Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

Les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

- prioritairement récupérées en fonction des nécessités de services.

**Ou**

- s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,
- s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps partiel rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004,
- s'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent

Le conseil approuve à l'unanimité

#### **PRESENTATION D'UN VIREMENT DE CREDIT POUR INFORMATION**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une classe de l'école des COSMOS envisage une sortie dans le cadre Classe de Découverte au mois de Juin 2018, au Haras de Conches. Il convient de déplacer la somme de : 1.700 € afin de régler le haras sur l'année 2017.

#### **DELIBERATION POUR SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE THEME « MON VILLAGE, MON AMOUR » CONCERNANT LA CONSERVATION DU PATRIMOINE, POUR LA REFECTION DE LA COUVERTURE DU CLOCHER DE L'EGLISE ET LA REMISE EN ETAT DU DISPOSITIF DE SOUTIEN DES CLOCHES**

Monsieur le Maire présente au conseil les devis concernant la réfection de la couverture du clocher de l'église et la remise en état du dispositif de soutien des cloches, soit :

- Devis Horloges HUCHEZ à FERRIERES (60)  
N° 15563 du 31 Août 2017 ..... 6.937,29 € HT
- Ets DANICOURT Jean à GASNY (27)  
N° 6094 du 22 Septembre 2017 ..... 5.890,40 € HT   **TOTAL 12.827,69 HT**

Le conseil départemental pourrait accorder une subvention à hauteur de 40 %, soit la somme de 5.130 € 07.

Le conseil approuve la réalisation des travaux et donne son accord à l'unanimité pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et pour inscrire le projet au budget 2018.

## **DELIBERATION POUR SOLLICITER UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE SNA POUR LE LOCAL MEDICAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil sur la possibilité d'obtenir une subvention auprès de SNA concernant le projet de création d'un local médical, composé de 2 salles de consultation (pour recevoir 2 praticiens) et d'une salle d'attente.

Les travaux envisagés pour rénovation sont les suivants :

- Déposes, démolition, doublages isolation RTT2012, cloisons, chape carrelage (ABM à GASNY) ..... 54.652,58 € HT
- Plomberie (EVM à GASNY) ..... 7.209,36 € HT
- Menuiseries intérieures et extérieures (BEAUNE LAMOURET à MAGNY-en-VEXIN)..... 10.548,08 € HT
- Electricité, chauffage VMC (SECURIVAL SERELEC) ..... 13.435,00 € HT
- Architecte Nicolas RENAULT à HEUBECOURT ..... 13.924,87 € HT

**TOTAL ..... 99.769,89 € H**

La subvention pouvant être accordée par SNA représente un pourcentage de 20 %, soit un montant de 19.953,98 €.

### **Le plan de financement est le suivant :**

- Subventions SNA sollicitée (20 %) ..... 19.953,98 € HT
  - Autofinancement (80 %) ..... 79.815,91 € HT
- TOTAL ..... 99.769,89 € HT**

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour solliciter une subvention auprès de SNA, accepte le plan de financement proposé et l'inscription du projet au budget 2018.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- La remise du colis des Anciens est prévue le samedi 16 Décembre 2017 à 11 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35 mn

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 10 Octobre 2017

Le Maire

1<sup>er</sup> Adjoint

2<sup>ème</sup> Adjoint

Les Conseillers



